

**Extrait du registre des délibérations****CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Jeudi 18 décembre 2025**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cesarches, Cevins, Chervé, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies, La Bâtie, La Giellaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthieu, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Palud, Plancherine, Quesse, Rognac, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thônes, Tournon, Tournon-Savoie, Ugine, Venthon, Verrières-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni le Jeudi 18 décembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes à Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37**

**Nombre de délégués présents : 57 délégués présents dont 1 suppléante**

**Nombre de membres représentés : 4**

**Délégués titulaires présents :**

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Karine	MARTINATO
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

*Délégués suppléants présents :*

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

*Délégués représentés :*

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Albertville, Allondaz, Beaujard, Bonvillard, Cérache, Cervins, Chéry, Cohennoz, Crest-Voland, Essert-sous-Bley, Flumet, Franteneix, Gilly-sur-Vière, Grésin-sur-Vière, Grignon, Hauteluce, Les Sallées-la-Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillieu, Monthieux, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Planzierine, Quessy, Rognon, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Sâone, Saint-Vital, Thorens, Touzon, Tournon, Tournon-Sainte-Croix, Ugine, Venthon, Verrières-les-Baronnies, Villard-sur-Doron

**Objet : Habitat - Convention de Pacte territorial – 2025-2027 – Avenant n° 1 à la convention**

*Rapporteur : M. le Président*

Vu la délibération n° 13 en date du 20 mars 2025 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère a approuvé la convention de pacte territorial pour la période 2025-2027,

Vu la convention de Pacte signée avec l'ANAH, le 16 mai 2025,

Dans la continuité des actions engagées depuis 2017 en matière d'habitat, de rénovation énergétique, d'adaptation des logements, Arlysère poursuit son engagement.

En 2025 la Communauté d'Agglomération Arlysère a signé une convention de Pacte territorial avec l'ANAH.

L'OPAH s'achevant au 31 décembre 2025, de nouvelles missions doivent être intégrées dans ce pacte : la lutte contre le logement indigne, les adaptations de logements au handicap ou à la vieillesse, etc.

Les volets 1 (Dynamique territoriale) et 2 (Information orientation conseil), se poursuivront en 2026 en intégrant les missions précitées : pour mémoire, ils se déclinent de la façon suivante :

- Volet Dynamique territoriale :
  - mobilisation des ménages,
  - mobilisation des publics prioritaires « aller vers »,
  - mobilisation des professionnels.
- Volet Information, conseil, orientation, à destination de l'ensemble des ménages sur l'ensemble des thématiques :
  - missions d'information et d'orientation,
  - missions de conseil personnalisé tous publics,
  - missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat.

Le volet 3 (facultatif) portera sur certaines missions précédemment incluses dans les OPAH : l'accompagnement des ménages modestes et très modestes dans le montage et suivi de leur dossier, dans le cadre de la rénovation énergétique, l'adaptation et la lutte contre l'habitat indigne : Mon Accompagnateur Renov' (MAR).

Au vu des éléments précités, il est nécessaire de définir les objectifs pour 2026, modifier la convention principale et par conséquent mettre en place l'avenant correspondant.

Le projet d'avenant n° 1 à la Convention de pacte présenté en annexe, intègre l'ensemble de ces modifications.

Le volet 1 est estimé à 47 000 €, le volet 2 à 121 000 € et le volet 3 à 170 000 €, soit un total de 338 000 €.

La participation prévisionnelle du Département de la Savoie, qui sera versée directement à l'ASDER (Espace Conseil France Renov), est estimée à 22 400 €.

L'enveloppe prévisionnelle de l'ANAH est estimée à 204 000 € pour le financement de l'ingénierie.

Soit un reste à charge pour Arlysère estimé à 111 600 €.

Ces montants pourront être revus en fonction des contraintes budgétaires impactant le budget local, liés aux restrictions budgétaires imposés par l'Etat.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *approuve le projet d'avenant n° 1 à la Convention de pacte tel que présenté en annexe qui permettra après sa signature, la poursuite de réalisation de l'opération pour l'année 2026 ;*
- *approuve le plan de financement prévisionnel du suivi animation de l'année 2026 comme décrit ci-dessus ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n° 1 et tout autre document afférent à ce dossier.*
- *effectue les demandes de subventions auprès de l'ANAH et de tout autre organisme susceptible de financer l'opération.*
- *dit que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants.*

Le secrétaire de séance  
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

